

**INFORMER** 

# PASS à l'AP-HP Permanence d'Accès aux Soins de Santé







# La PASS: faciliter l'accès aux soins et aux droits

Vous avez besoin de vous faire soigner?
Vous n'avez pas de droits ouverts à l'assurance maladie?
Vous avez des problèmes financiers?
Vous vivez en France?

Vos difficultés ne doivent pas vous empêcher de venir à l'hôpital. Vous pouvez avoir accès aux consultations des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de l'AP-HP.

Grâce à la PASS, vous pourrez, en fonction de votre état de santé, bénéficier :

- d'une consultation de médecine générale
- d'une consultation de médecine spécialisée
- de soins particuliers (pansement, bandage...) et d'examens complémentaires (radio, prise de sang...)
- de médicaments si nécessaire

Certaines PASS sont spécialisées : PASS Dermatologie pour les soins de la peau, PASS Bucco-dentaire pour les soins dentaires, PASS Psychiatrie.

Quand vous viendrez en consultation, vous devrez prendre un rendezvous, avec un-e assistant-e social-e qui fera le point sur votre situation administrative et sociale, et vous accompagnera dans vos démarches.

Si votre situation le justifie, la prise en charge financière des soins, hors hospitalisation, pourra vous être accordée en partie ou en totalité.

N'hésitez pas à poser toutes vos questions pendant l'entretien!



### **PASS Médecine**

Ambroise Paré (Boulogne - 92)	à partir de 18 ans	01 49 09 50 00 01 49 09 56 45
Antoine Béclère (Clamart - 92)	à partir de 18 ans	01 41 07 95 95
Avicenne (Bobigny - 93)	à partir de 18 ans	01 48 95 66 55 01 48 95 51 74
Beaujon (Clichy - 92)	à partir de 15 ans	01 40 87 50 14 01 40 87 57 13
Bicêtre (Le Kremlin-Bicêtre - 94)	à partir de 18 ans	01 45 21 73 00
Bichat-Claude-Bernard (Paris 18°)	à partir de 18 ans	01 40 25 80 78
Cochin (Paris 14°)	à partir de 18 ans	01 58 41 41 41
Corentin-Celton (Issy-les-Moulineaux - 92)	à partir de 15 ans	01 58 00 40 88
Henri Mondor (Créteil - 94)	à partir de 18 ans	01 45 17 80 36
Hôpital européen Georges Pompidou (Paris 15°)	à partir de 15 ans	01 56 09 30 50
Hôtel-Dieu (Paris 4°)	à partir de 18 ans	01 42 34 82 34 poste 42 566
Jean Verdier (Bondy - 93)	à partir de 18 ans dans les services spécialisés	01 48 02 60 39
Lariboisière (Paris 10°)	à partir de 15 ans	01 49 95 81 24
Louis Mourier (Colombes - 92)	à partir de 18 ans	01 47 60 60 50
Paul Brousse (Villejuif - 94)	à partir de 18 ans	01 45 59 37 46
Pitié-Salpêtrière (Paris 13°)	à partir de 18 ans	01 42 17 62 62 01 42 17 62 63
Robert Debré (Paris 19°)	femmes majeures et mineures ayant besoin de consulter en gynécologie ou maternité	01 40 03 24 94
Saint-Antoine (Paris 12°)	à partir de 16 ans	01 49 28 21 53 01 49 28 21 54
Saint-Louis (Paris 10°) médecine	à partir de 18 ans	01 42 49 91 30
Tenon (Paris 20°)	à partir de 18 ans	01 56 01 70 00

# **Pass Psychiatrie**

Henri-Mondor (Créteil - 94)	à partir de 18 ans	01 49 81 45 46
-----------------------------	--------------------	----------------

#### **Pass Bucco-dentaire**

Henri-Mondor (Créteil - 94)	adultes et enfants	01 49 81 42 14
Louis-Mourier (Colombes - 92)	adultes et enfants	01 47 60 61 62
Pitié-Salpêtrière (Paris 13°)	à partir de 15 ans	01 42 16 14 41

### **Pass Dermatologie**

Saint-Louis (Paris 10°)	01 42 49 62 53
-------------------------	----------------

## **Pass Ophtalmologie**

Hôtel-Dieu (Paris 4°) Adultes 01 42 34 83 56	
--	--

### **Pass pour enfants**

Ambroise-Paré (Boulogne - 92)		01 49 09 50 00
Armand-Trousseau (Paris 12°)	jusqu'à 16 ans	01 44 73 68 75
Jean-Verdier (Bondy - 93)		01 48 02 62 88 01 48 02 63 88 01 48 02 67 88
Robert-Debré (Paris 19°)		01 40 03 24 94
Louis-Mourier (Colombes - 92)		01 47 60 63 68

#### **En pratique**

Les PASS ne disposent pas toujours d'un lieu d'accueil.

A votre arrivée, présentez-vous à l'accueil principal de l'hôpital. Vous serez orienté pour votre consultation médicale, puis votre entretien social :

- soit dans l'espace d'accueil de la PASS
- soit aux consultations de l'hôpital repérables par l'image



#### A savoir:

- Quand il existe un espace d'accueil, il est préférable de se présenter à l'ouverture de la PASS : dans certains cas, l'inscription à la consultation médicale se fait par ordre d'arrivée.
- Si vous êtes orienté par un médecin de ville ou une association, vous devez apporter le courrier qui vous a été remis.
- La présentation, si possible, d'un document d'identité facilitera vos démarches.

Pour en savoir plus sur les PASS d'Île-de-France:

http://www.ars.iledefrance.sante.fr



# Les hôpitaux de l'AP-HP

